

PROMOTIONS DISCRÉTIONNAIRES LE NOUVEAU CREDO DE LA DG

NOUS VOUS AVIONS COMMUNIQUÉ DÈS LE DÉBUT DE CETTE RÉFORME DITE DES "LIGNES DIRECTRICES DE GESTION" QUE « RIEN NE SERAIT PLUS COMME AVANT ET TOUT SERAIT DÉSORMAIS À LA MAIN UNIQUE DE L'ADMINISTRATION ».

NOS CRAINTES SE VOIENT CONFORTÉES PROMOTIONS APRÈS PROMOTIONS. LES RÉCENTES PUBLICATIONS DES TABLEAUX DES TA DE C1 ET CP ILLUSTRENT, HÉLAS, LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA DG EN LA MATIÈRE.

Il est clair pour lever toute ambiguïté que nous félicitons l'ensemble des collègues promus. C'est largement mérité et en aucun cas, notre propos est de le remettre en cause. Nous ne rentrons pas dans le jeu de l'Administration qui veut diviser pour mieux régner.
C'est le système qui est opaque.

ILLISIBLE

PROMOTIONS,
NOVEMBRE 2021



Pour la CFDT, le mal est plus profond. **Le manque de transparence instauré dorénavant par cette réforme, rend impossible la possibilité de connaître les règles de choix retenues pour désigner les promus.** De même, impossible de savoir ce qui a motivé tel ou tel DI à "recaler" celles et ceux, qui avec l'ancien système, pouvaient espérer une promotion cette année.

L'ancienneté est totalement abandonnée au profit de quoi ?
Mystère et boule de gomme car selon les régions, les lignes conductrices varient énormément !
Tant est si bien que certains promus tombent eux-mêmes des nues...
Un comble !

Avoir exclu totalement les élus et élues du personnel dans le processus de vérification et de décision, montre maintenant toute sa finalité : permettre aux DI et à la DG de promouvoir et surtout d'exclure en toute discrétion.

IL FAUT RÉAGIR

Les déçus sont légion et vous avez été extrêmement nombreuses et nombreux à nous solliciter depuis pour manifester votre colère et votre désarroi.

L'administration vous doit des explications !

La CFDT a obtenu pour vous des droits.

Vous pouvez avoir accès à votre rang de classement et aux appréciations qui sont portés sur votre candidature par le Conseil de Direction Restreint.

Il ne faut pas accepter l'exclusion des promotions comme une fatalité, vous avez des droits et il faut les utiliser.

Faites massivement des recours, nous vous accompagnerons, ne cédez pas à l'arbitraire ! (Modèle en pièce jointe)

A l'issue de votre recours, l'Administration doit vous recevoir. C'est à elle de justifier ses positions sur votre promotion. Il ne faut pas rester dans les non-dits. Au contraire, c'est à ceux qui nous jugent de se justifier.

Nous sommes et serons à vos côtés.

N'hésitez pas à nous transmettre vos recours et vos demandes à l'adresse cfdt-douane@douane.finances.gouv.fr

Face à l'inacceptable, ne restez pas seuls.

